

CHARTRE DU CONCOURS AMATEUR DES BELLES ANCIENNES DE SURESNES AUTO RETRO 2017



La chartre de l'Office de Tourisme de Suresnes s'inspire grandement de la Charte de la F.F.V.E. destinée aux concours d'élégance. Des modifications ont toutefois été effectuées afin d'adapter le concours à notre événement Suresnes Auto Rétro.

Date : le dimanche 17 septembre 2017 à partir de 14h00.

Lieu : Terrasse du Fécheray - Ecrin de verdure avec une vue panoramique sur Paris.

1. Règles d'usage pour les conductrices ou accompagnatrices

- Il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque mais ils sont recommandés pour la présentation d'une voiture dit « Ancêtre » donc avant 1914.

2. Règle d'usage pour les conducteurs ou accompagnateurs

- Tout « déguisement » est déconseillé.
- Les costumes d'époque sont particulièrement recommandés pour la présentation d'une voiture dit « Ancêtre » donc avant 1914.
- Le costume du chauffeur doit être élégant et en harmonie avec celui de sa partenaire.

3. Les catégories

Les voitures présentées (avec un maximum de 30 afin que la durée de la présentation reste raisonnable) seront réparties en plusieurs catégories.

On retrouvera ainsi 4 catégories (en fonction des véhicules présentés) :

- des origines à l'après-guerre 1945
- de l'après-guerre 1946 jusqu'aux années 70
- de 1971 à 30 ans d'âge le 1^o janvier de l'année du concours
- le Coup de Cœur des enfants (*toutes les voitures inscrites au rassemblement y participent*). Prix remis par le Conseil Communal de la Jeunesse de Suresnes.

Les voitures seront notées sur 100 points :

- 30 points pour la rareté du modèle, son intérêt historique
- 25 points pour la qualité de sa restauration ou son état de conservation
- 25 points pour l'élégance de la voiture et son/sa conducteur/-rice
- 20 points pour la présentation

Chaque catégorie sera primée.

Aucune voiture ne pourra recevoir plusieurs prix dans le même concours.

Les organisateurs ou membres du Bureau de l'association organisatrice peuvent présenter leurs voitures, mais seront déclarés hors concours et ne peuvent être primés.

Rappel :

Pour qu'elle soit éligible, une voiture devra avoir au moins 30 ans d'âge.

4. Le jury

Dans le cadre d'un concours d'élégance organisé sous règlement de l'Office de Tourisme de Suresnes, le jury sera composé par l'organisateur du concours.

Il sera composé de personnalités locales, de professionnels issus du monde de l'automobile...

5. Le règlement

Le présent règlement, établi par l'Office de Tourisme de Suresnes, sous sa responsabilité devra être communiqué par les organisateurs aux équipages engagés, aux membres du jury et, éventuellement, aux représentants de la presse présents.

Il est consultable à l'Office de tourisme de Suresnes au 50, boulevard Henri Sellier et pourra être envoyé par mail ou par courrier sur simple demande.